

Mercredi, le 19 décembre 2018

2018-12-19

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mercredi, dix-neuf décembre deux mille dix-huit (19-12-2018) à dix-neuf heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Claude Dupont  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Maxime Allard  
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

Les membres du conseil ont tous renoncé à l'avis de convocation ; il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1° Demande d'aide financière – Volet 1 pour le plan des mesures d'urgence ;
- 2° Inneo environnement ;

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1 POUR LE PLAN DES MESURES D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

201812-289

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Richard Viau

Et résolu

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

**AVIS DE CONTAMINATION ET PLAN DE RÉHABILITATION  
IMMEUBLE SITUÉ AU 1609 RUE PRINCIPALE**

201812-290

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise Inneo environnement à transmettre les documents au MELCC au nom de la Municipalité de Saint-Adrien ;

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires aux fins de la présente ;

QUE les conseillers Claude Blain et Claude Dupont soient nommés pour agir comme témoin et par la même occasion, qu'ils soient autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

201812-291

Le conseiller Adrien Gagnon propose que l'assemblée soit close.

.....  
Maryse Ducharme  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

